



Communiqué conjoint du département de la solidarité et de l'emploi et de l'Hospice général

L'Hospice général et l'office cantonal de l'emploi suspendent le transfert de bénéficiaires du RMCAS vers l'aide sociale

Genève, le 20 mars 2008

L'office cantonal de l'emploi (OCE) et le service du RMCAS de l'Hospice général ont annulé 58 décisions de fermeture de dossier par le service des mesures cantonales (SMC). Ces décisions ne respectaient pas certains impératifs de procédure. L'ensemble des dossiers fera l'objet d'un réexamen et la procédure d'évaluation des bénéficiaires du RMCAS sera entièrement revisitée.

Le 31 janvier 2008, le SMC avait adressé un courrier à 58 demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Ce courrier annonçait la radiation de leur dossier auprès du SMC.

Lors d'une séance tenue sous l'égide du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) le 18 mars, les responsables de l'OCE et ceux de l'Hospice général ont décidé d'annuler les décisions du 31 janvier. Outre que ces courriers étaient formulés de manière particulièrement inappropriée, le DSE a constaté que la procédure n'avait pas respecté le droit d'être entendu des personnes concernées.

Il a donc été décidé d'annuler la décision pour l'ensemble des personnes concernées, y compris celles qui n'avaient pas formé d'opposition. Elles ont été informées de ce fait par courrier et seront contactées prochainement par leur assistant social de l'Hospice général.

L'Hospice général et l'OCE regrettent la succession de maladroites intervenues dans ce dossier. Ces éléments ne remettent toutefois pas en question le bien-fondé du projet REINSERE+, qui s'adresse à des personnes orientées depuis 1995 vers le RMCAS. Lorsque des personnes ne présentent pas des aptitudes suffisantes pour réintégrer sans délai le marché de l'emploi, REINSERE+ vise à leur proposer un transfert à l'Aide sociale de l'Hospice général. Ce transfert leur permet d'échapper aux contraintes administratives liées à leur inscription à l'OCE et à l'obligation souvent lourde et parfois humiliante, de fournir la preuve de recherches d'emploi infructueuses. Elles peuvent ainsi concentrer leurs efforts sur l'objectif de réinsertion sociale, celui-ci primant sur l'objectif provisoirement hors de portée de réinsertion professionnelle.

Sous la supervision du DSE, le projet REINSERE+ sera donc repris au cours des prochaines semaines de manière non seulement à respecter la forme et le droit, mais aussi à tenir compte de la situation personnelle de chaque bénéficiaire.